



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montagne

Question écrite n° 5766

Texte de la question

M. Bernard Bosson appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par l'insuffisance des crédits affectés à l'aide aux bâtiments d'élevage en zone de montagne qui nécessitent une très longue attente. Pour les département de la Savoie, les dossiers en attente au 15 octobre 1997 représentent un reliquat à financer de plus de 0,8 MF ; quant au département de la Haute-Savoie les dossiers en attente représentent un reliquat à financer de plus de 2,6 MF ! Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre dans les plus proches délais pour remédier à cette situation très préjudiciable à toute une profession qui consent d'énormes efforts pour satisfaire aux exigences de la loi sur l'eau.

Texte de la réponse

L'aide aux bâtiments d'élevage avait été proposée à la contractualisation dans le cadre des contrats de plan Etat-régions. Or, seules six des douze régions comportant des zones de montagne ont retenu cette action. Les tensions constatées sont bien sûr plus importantes dans les régions qui n'ont pas choisi d'inscrire l'aide aux bâtiments d'élevage en montagne dans leur contrat, tel est le cas de la région Rhône-Alpes. Pour répondre aux besoins prioritaires des éleveurs, en particulier des jeunes agriculteurs, il a cependant été possible de déléguer au préfet de cette région une dotation de 6 990 000 francs au titre de l'année 1997. Il convient par ailleurs de souligner que les taux des prêts bonifiés de modernisation ont été abaissés à 3,35 % pour les zones défavorisées, et même à 2,55 % pour les jeunes agriculteurs. Le taux des prêts spéciaux d'élevage a été abaissé à 4,95 %. En outre, dans le cadre des conventions régionales, les éleveurs peuvent recourir aux subventions de l'Office interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5766

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3775

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4478